

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2013

Décembre 2013

EXCÉDENTS FINANCIERS : LE DÉBAT N'EST PAS CLOS.

ORDRE DU JOUR

- 1. EXCÉDENTS FINANCIERS DU RÉGIME SPÉCIAL MALADIE DES IEG – DÉCLARATION FO JOINTE**

Une première réunion s'est tenue le Lundi 2 Décembre avec la Direction de la Sécurité Sociale, en présence des Employeurs, sur le calage des taux d'amélioration des prestations Optique-Dentaire-Auditif. Les Pouvoirs Publics ont rappelé la volonté du Gouvernement d'encadrer les dépenses de santé sur l'Optique et leur volonté de limiter les améliorations sur ce poste.
- 2. PARTENARIAT AVEC L'OSSIEG (OBSERVATOIRE DE SANTÉ SOCIALE DES IEG)**

Une deuxième réunion s'est tenue le Mardi 3 Décembre 2013 avec le cabinet du Ministère de la Santé sur les aspects politiques d'amélioration à 20 M€ des prestations, le renforcement de la solidarité, la création d'un fonds social et la spoliation par l'État de 165 M€ sur le compte des Actifs.
- 3. TABLEAU DE BORD MENSUEL DE L'ACTIVITÉ DE LA CAMIEG**

Sur la récupération par l'État des 165 M€ sur le compte des Actifs, FO Énergie et Mines a lancé une alerte et a demandé aux pouvoirs publics que cela n'intervienne qu'en Juillet 2014.
- 4. CONTRÔLE INTERNE CAMIEG**

Les excédents cumulés ne deviendront définitifs en comptabilité qu'en Juin 2014. Une spoliation des 165 M€ avant cette date pourrait mettre dans le rouge la section Actifs.
- 5. BUDGET DE GESTION DU RISQUE 2014 (ACTIONS DE PRÉVENTION)**

La CFE CGC et la CFDT cautionnent totalement l'ensemble des choix Gouvernementaux... Le Ministère a réaffirmé que le calage des améliorations de prestations à 15 M€ était définitif ainsi que la baisse de 25 % des cotisations des Actifs.
- 6. BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2014**

FO Énergie et Mines a dénoncé une nouvelle fois la spoliation par l'état des excédents financiers des Actifs et a rappelé que la baisse des cotisations des Actifs profitait surtout aux Employeurs.
- 7. RECOUVREMENT DE CRÉANCES.**

Sur les améliorations des prestations, les 15 M€ sont insuffisants au regard des besoins et des attentes des assurés sociaux des IEG. Pour FO Energie et Mines, ce n'est qu'une première étape avec l'urgence de mettre en œuvre ces améliorations dès le 1^{er} Janvier 2014.
- 8. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ.**

Nous avons réaffirmé notre proposition de 20 M€ d'amélioration et nous avons d'ores et déjà mis une clause de revoyure aux Pouvoirs Publics sur ce point.
- 9. COMMUNICATION VERS LES ASSURÉS SOCIAUX DES IEG.**

La solidarité avec les Retraités n'est toujours pas réglée. **FO Énergie et Mines a dénoncé la séparation comptable entre Actifs et Retraités et le refus des employeurs de faire évoluer la cotisation de solidarité (1,39 %) pour renforcer la section comptable des Retraités et conserver une égalité de cotisation entre Actifs et Retraités.**
- 10. PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE CPAM92.**

FO Énergie et Mines a rappelé l'engagement des Pouvoirs Publics de tenir une réunion avec les employeurs sur ce sujet.

FO Énergie et Mines a réitéré sa proposition de création d'un fonds d'action sociale permettant des aides supplémentaires décidées et délivrées par une Commission spécifique au sein de la Caisse.

FO ÉNERGIE ET MINES A DÉNONCÉ UNE NOUVELLE FOIS LA SPOLIATION PAR L'ÉTAT DES EXCÉDENTS FINANCIERS DES ACTIFS ET A RAPPELÉ QUE LA BAISSSE DES COTISATIONS DES ACTIFS PROFITAIT SURTOUT AUX EMPLOYEURS.

FO ÉNERGIE ET MINES A DÉNONCÉ LA SÉPARATION COMPTABLE ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS ET LE REFUS DES EMPLOYEURS DE FAIRE ÉVOLUER LA COTISATION DE SOLIDARITÉ (1,39 %) POUR RENFORCER LA SECTION COMPTABLE DES RETRAITÉS ET CONSERVER UNE ÉGALITÉ DE COTISATION ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS.

Pour le Ministère il n'y a pas lieu d'aller en ce sens puisqu'il existe un fonds social à la CPAM92. Nous avons rappelé que celui existant à la CPAM92 était financé sur la part du régime général et que rien n'empêchait d'en financer un sur la part complémentaire Camieg pour redonner un vrai sens social à notre régime maladie des IEG.

Lors du Conseil d'Administration de la Camieg du 6 Décembre, FO Énergie et Mines a dénoncé le choix des Pouvoirs Publics de limiter les améliorations de prestations sur l'Optique. Avec la suppression du forfait de 15 € par verre, leurs propositions vont générer pour les adultes une baisse des remboursements pour certaines gammes de verres optiques. L'intervention de FO lors de ce conseil d'administration a permis aux autres délégations de s'en apercevoir !

Nous avons refusé de cautionner le choix des Pouvoirs Publics et nous avons interpellé la Direction de la Sécurité Sociale pour qu'elle revoie sa copie.

Nous avons également interpellé les Employeurs qui n'avaient pas vu cette baisse et qui suivent notre position.

2. PARTENARIAT AVEC L'OSSIEG (OBSERVATOIRE DE SANTÉ SOCIALE DES IEG)

Notre délégation a rappelé que les actions de prévention engagées par la Camieg, sous sa responsabilité, seule ou en partenariat avec d'autres acteurs de la Santé (CPAM, mutuelles, Ccas ou Cmcas, etc.) sont un élément important vis-à-vis de l'état de santé et du bien-être des assurés sociaux tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Encore faut-il pouvoir en analyser l'efficacité au travers d'éléments qualitatifs et non pas seulement quantitatifs.

FO Énergie et Mines soutient donc le projet OSSIEG qui initie une mise en commun d'éléments statistiques permettant de mieux appréhender la population de nos assurés, non pas seulement d'un point de vue Santé mais aussi sociologique, etc. Ce partenariat permettra à la Camieg de mieux appréhender les besoins de nos assurés et d'engager des actions au plus près de leurs attentes.

La CFDT s'y est opposée. La CFE s'est abstenue.

3. TABLEAU DE BORD MENSUEL DE L'ACTIVITÉ DE LA CAMIEG

Pour FO, cette présentation d'éléments statistiques masque la réalité des situations difficiles vécues par les assurés. Même si en nombre les difficultés sont en baisse, il n'en demeure pas moins vrai que des assurés sociaux sont toujours confrontés à des difficultés et parfois à un véritable parcours du combattant pour faire valoir leurs droits.

4. CONTRÔLE INTERNE CAMIEG

Pour FO Énergie et Mines, le document détaillant le contrôle interne mis en place par la Camieg pour s'assurer des bonnes pratiques et du respect des procédures est

certainement un outil important pour tous les acteurs professionnels concernés, mais il se doit de l'être aussi pour les élus confrontés aux réclamations des assurés.

En lui-même, **il ne répond pas totalement à nos attentes et il nous paraît impératif d'avoir des réponses concrètes, sur les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées par les assurés sociaux de la caisse.**

- A quoi est dû le nombre de dossiers « perdus » et renvoyés à de multiples reprises par l'assuré ?
- A quoi sont dues les modifications dans la base des assurés sans raison apparente et sans demande de modification formulée par les assurés (perte de référence du médecin traitant, perte d'affiliation d'ayant-droit, perte de RIB, suppression d'affiliation, etc.) ?
- Pourquoi faut-il un délai de plusieurs mois pour voir enfin enregistrés un changement de médecin traitant, un changement de situation familiale et / ou d'affiliation, etc ?
- Pourquoi certains dossiers d'affiliation de jeunes embauchés ne sont pas encore réglés au bout de plusieurs mois, voire années alors que le dossier est complet ?
- Pourquoi faut-il des délais supérieurs à deux mois pour obtenir un formulaire de demande de carte vitale avec un délai supplémentaire de plusieurs mois pour enfin obtenir une carte vitale ?
- Pourquoi faut-il plusieurs relances des assurés, voire de nous-mêmes, pour que des réclamations soient enfin traitées efficacement au bout de plusieurs mois ?

Nous ne pouvons pas passer sous silence les difficultés rencontrées avec la plateforme téléphonique de la Cpm92 et nous renouvelons l'urgence de la voir totalement intégrée à la Camieg.

C'est en ce sens que **FO Énergie et Mines a demandé par courrier au Directeur de la Camieg, la tenue d'une table ronde.** Pour notre délégation, l'analyse des causes de ces dysfonctionnements a évidemment pour objectifs de mieux appréhender les situations et surtout de pouvoir y remédier.

Enfin une première avancée, nous participerons à la prochaine réunion professionnelle interne de la Camieg traitant des réclamations.

5. BUDGET DE GESTION DU RISQUE 2014 (ACTIONS DE PRÉVENTION)

FO Énergie et Mines a voté Pour le budget de Gestion du risque qui correspond aux actions de prévention portées par la Camieg et soutenues par notre délégation.

6. BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2014

FO Énergie et Mines a voté Contre le budget de Gestion Administrative. Les autres délégations ont soutenu ce budget...

Pour le Gouvernement, l'encadrement des dépenses de santé passe impérativement par une limitation des dépenses administratives des organismes de Sécurité sociale, ce qui se fait souvent au détriment du service rendu aux assurés et au détriment des personnels de ces organismes.

FO ÉNERGIE ET MINES A DEMANDÉ PAR COURRIER AU DIRECTEUR DE LA CAMIEG, LA TENUE D'UNE TABLE RONDE. POUR NOTRE DÉLÉGATION, L'ANALYSE DES CAUSES DE CES DYSFONCTIONNEMENTS A ÉVIDEMMENT POUR OBJECTIFS DE MIEUX APPRÉHENDER LES SITUATIONS ET SURTOUT DE POUVOIR Y REMÉDIER.

FO ÉNERGIE ET MINES A VOTÉ POUR LE BUDGET DE GESTION DU RISQUE QUI CORRESPOND AUX ACTIONS DE PRÉVENTION PORTÉES PAR LA CAMIEG ET SOUTENUES PAR NOTRE DÉLÉGATION.

POUR LE GOUVERNEMENT, L'ENCADREMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ PASSE IMPÉRATIVEMENT PAR UNE LIMITATION DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE. POUR FO ÉNERGIE ET MINES, LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2014 NE PERMET PAS À LA CAISSE DE REMPLIR PLEINEMENT SES MISSIONS.

FO ÉNERGIE ET MINES RESTE ATTACHÉE À CE QUE LA CAMIEG DISPOSE DE SES PROPRES MOYENS DE COMMUNICATION À L'INSTAR DE CE QUI SE PRATIQUE DANS D'AUTRES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE.

DEPUIS DES MOIS, FO ÉNERGIE ET MINES REVENDIQUE LA RÉINTERNALISATION AU SEIN DE LA CAMIEG DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE NANTERRE DÉDIÉE AUX IEG.

Pour FO Énergie et Mines, le budget de Gestion Administrative 2014 ne permet pas à la caisse de remplir pleinement ses missions.

Dans les IEG, cette politique de restriction budgétaire est déclinée dans la COG que par ailleurs notre délégation a rejetée. Elle limite le nombre d'emplois à 250 et la possible réintégration des 6 emplois du plateau d'accueil téléphonique de Nanterre dédié à la Camieg doit se faire dans cette enveloppe initialement prévue sans cette perspective. Au final, il s'agit d'une diminution potentielle de 6 emplois prévus pour d'autres fonctions et missions.

Par ailleurs, la délégation FO a noté les revendications portées par les personnels de la Camieg qui ne sont toujours pas entendues par la direction de la caisse.

7. RECOUVREMENT DE CRÉANCES

La délégation FO a voté Pour. Ce point réglementaire n'appelant à aucun commentaire.

FO Énergie et Mines a de nouveau interpellé la direction de la Camieg et les Pouvoirs Publics sur la procédure de recouvrement de créances et les courriers types adressés aux assurés sociaux.

Notre délégation demande une nouvelle fois que soit systématiquement adressé à l'assuré le justificatif des soins correspondant à l'indu réclamé. Dorénavant, cela sera fait.

8. ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ

En reprenant les chiffres de 2011, 2012 et 2013, **FO Énergie et Mines a noté :**

- Pour les Actifs, une évolution des dépenses de santé de +2,89 % en 2012 et +1,98 % en 2013,
- Pour les Retraités, une évolution des dépenses de santé de +2,64 % en 2012 (quasi identique à celle des Actifs), par contre pour 2013 une baisse des dépenses de santé...

9. COMMUNICATION VERS LES ASSURÉS SOCIAUX DES IEG

Un projet de communication institutionnelle au travers du Journal des Activités Sociales non soutenu par la délégation FO qui a déjà signalé le manque de visibilité et de reconnaissance de l'entité Camieg pour les assurés sociaux parce que la Camieg ne communiquait qu'au travers des organismes des activités sociales.

FO Énergie et Mines reste attachée à ce que la Camieg dispose de ses propres moyens de communication à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres organismes de Sécurité Sociale. Ceci n'exclut pas par ailleurs que de façon particulière et sur des sujets spécifiques la Camieg puisse communiquer via d'autres supports y compris le Journal des Activités Sociales.

10. PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE CPAM92

Depuis des mois, FO Énergie et Mines revendique la réinternalisation au sein de la Camieg de la plateforme téléphonique de Nanterre dédiée aux IEG. Mandat a été donné au Directeur de la Camieg pour que cette opération soit finalisée fin du premier semestre 2014.